

Image not found or type unknown



Amnistie pour condamnation aux depens

Par **BERNARD30_old**, le **29/10/2007 à 14:31**

Bonjour,
Condamné en 1999 a une condamnation aux dépens suite a un jugement pour des vis dans le logement que je mets en location.
Les impôts me réclament 589 Euros que je n'avais pas réglés. Je voudrai savoir si je peux bénéficier de l'amnistie présidentielle de 2002.
Avec mes remerciements, veuillez agréer mes sincères salutations.
BH